

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MARDI 12 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le douze juin à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le quatre juin, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents : Claude ARROSSAMENA, Yvon SALOMON, Gisèle LETOURNEL, Joël DISNARD, André ARTANO, Martine ARTANO, Bruno ARTHUR, Bernard BRIAND, Joanne BRIAND, Martin DETCHEVERRY, Sébastien DURAND, Yvon HEBDITCH, Karine LE SOAVEC, Lydia LE SOAVEC, Cédric LEBAILLY, Bianca PERRIN, Liliane PERRIN, Véronique PERRIN, Johanne REBMANN, Pierre SALOMON, Rosianne ZIMMERMANN

Etaient absents : Véronique ARROSSAMENA, Jean-Luc CUZA, Jean-François OZON, Marie-Claire RIO, Patrick LEBAILLY, Rachel ANDRIEUX, Maïté LEGASSE

Avaient donné pouvoir : Rachel ANDRIEUX à Gisèle LETOURNEL, Maïté LEGASSE à Pierre SALOMON

Secrétaire de séance : LEBAILLY Cédric.

Madame CLAIREAUX : Je salue la présence, pour la première fois, au Conseil municipal, de Monsieur le Directeur des Finances publiques (ex Trésorier Payeur Général), ainsi que Mme Nathalie BOUILLAUD, Secrétaire générale de la Mairie de Miquelon, actuellement à Saint-Pierre à l'occasion d'une formation, et qui en profite pour assister à une séance du Conseil municipal, ainsi que Monsieur JOYEAU, le formateur qui nous accompagne tout à long de cette semaine, pour les marchés publics. Bienvenue à vous.

PROJET DE DELIBERATION N°1

REGIE EAU & ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

Le Compte Administratif 2011 du budget annexe de la régie Eau & Assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation de 383 541.98 €.

Le projet de délibération n°1 a pour objet d'affecter cet excédent de la manière suivante :

AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT : 383 541.98 €
Cette réserve servirait à prendre en charge les restes à réaliser 2011 (31 944.57 €) ainsi que divers investissements dans le cadre du vote du budget supplémentaire dont notamment la part d'autofinancement pour le chantier Zone Urbaine Nord-Ouest.

REPORT EN EXPLOITATION : 0.00 €

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions à poser par rapport à l'affectation du résultat de l'exercice 2011 ? Passons donc à la lecture de la délibération.

DELIBERATION N° XX-2012

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :
Ont voté pour :
Ont voté contre :
Abstentions :

L'an deux mil douze, le douze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix mai, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2011 - Régie EAU & ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 383 541.98 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation en réserves R 1064 en investissement : 0.00€

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 383 541.98 €

Report en exploitation R 002 : 0.00 €

Déficit reporté D 002 : 0.00 €

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : Je mets ce projet de délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée à l'unanimité.

Le projet de budget supplémentaire est ensuite exposé par Monsieur DETCHEVERRY, Président du Conseil d'exploitation de la régie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2012

PROJET DE DELIBERATION N°2

REGIE EAU & ASSAINISSEMENT - PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Le budget supplémentaire enregistre les reports de l'exercice précédent. Il reprend les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2011.

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2012 s'élève tant en recettes qu'en dépenses à un montant de 60 000.00 € pour la section d'Exploitation et à 811 243.53 € pour la section d'Investissement.

SECTION D'EXPLOITATION :

A – DEPENSES

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL :	- 31 326,26 €
Etude et formation sur le ringage unidirectionnel des conduites d'eau, taxes douanières, ...	
CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 000 ,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables.	
CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES	500,00 €
CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500,00 €
Prise en charge de titres annulés sur exercices antérieurs.	
CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 912.26 €
CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	68 414.00 €
Dotations aux amortissements.	
CHAPITRE 002 – RESULTAT REPORTE	0,00 €

B - RECETTES

CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	60 000.00 €
Subventions d'investissement versées au compte de résultat.	
CHAPITRE 002 – RESULTAT REPORTE	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – DEPENSES

CHAPITRE 21 – IMOBILISATIONS CORPORELLES	25 169.11 €
OPERATION 1001 – ZONE URBAINE NORD-OUEST	680 147.72 €
CHAPITRE 040 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	60 000.00 €
RESTES A REALISER 2011	31 944.57 €
RESULTAT REPORTE	13 982,13 €

B – RECETTES

CHAPITRE 106 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	383 541.98 €
--	--------------

CHAPITRE 021 – VIREMENT A LA SECTION D'EXPLOITATION	3 912.26 €
CHAPITRE 040 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	68 414.00 €
RESTES A REALISER 2011	355 375.29 €
RESULTAT REPORTE	0.00 €

Les opérations du Budget Supplémentaire s'équilibrent en recettes et en dépenses, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2012 de la régie Eau & Assainissement de Saint-Pierre.

Madame CLAIREAUX reprend la parole pour la lecture de la délibération correspondante :

DELIBERATION N° XX-2012

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil douze, le douze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix mai, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Adoption du budget supplémentaire 2012 de la régie Eau et Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 – Adoption du budget supplémentaire 2012 de la Régie Eau & Assainissement

Adopte à l'unanimité les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
011	Charges à caractère général	- 31 326.26 €	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	500,00 €	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	8 500,00 €	Adopté à l'unanimité
023	Virement à la section d'investissement	3 912.26 €	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	68 414,00 €	Adopté à l'unanimité
002	Résultat reporté	0,00 €	
	Dépenses de l'exercice	60 000,00 €	

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
042	Opérations d'ordre entre sections	60 000,00 €	Adopté à l'unanimité
	Recettes de l'exercice	60 000,00 €	Adopté à l'unanimité
002	Résultat reporté	0,00 €	Adopté à l'unanimité
	Total cumulé	60 000,00 €	

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
OPERATIONS D'EQUIPEMENT			
1001	Zone urbaine N/O	680 147.72 €	Adopté à l'unanimité
DEPENSES NON INDIVIDUALISEES			
21	Immobilisations corporelles	25 169.11 €	Adopté à l'unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	60 000,00 €	Adopté à l'unanimité
	Dépenses de l'exercice	765 316.83 €	
	Restes à réaliser 2011	31 944.57 €	
	RESULTAT REPORTE	13 982.13 €	
	Total cumulé	811 243.53 €	

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
1068	Dotations, fonds divers et réserves	383 541.98 €	Adopté à l'unanimité
021	Virement de la section d'exploitation	3 912.26 €	Adopté à l'unanimité
040	Opérations d'ordre entre section	68 414,00 €	Adopté à l'unanimité
	Recettes de l'exercice	455 868.24 €	Adopté à l'unanimité
	Restes à réaliser 2011	355 375.29 €	
	Résultat reporté	0.00 €	
	Total cumulé	811 243.53 €	

Adopte dans son ensemble le budget supplémentaire 2012 de la Régie Eau et Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement	811 243.53 €
- section d'exploitation	60 000.00 €
- TOTAL	871 243.53 €

Article 2 – Confirmation des modalités de vote du budget

Confirme que la commune a décidé de voter le budget de la régie par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M49.

Article 3 – Autofinancement prévisionnel

Précise que :

- le montant du virement à la section d'investissement s'élève à 3 912.26 € ;
- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 68 414.00 € ;
- la quote-part des subventions virée au résultat de l'exercice s'élève à 60 000.00 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc à 12 326.26 €.

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Je mets donc ce projet de délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur DETCHEVERRY : Madame le Maire, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier tous les élus et surtout tous les agents qui ont participé à la préparation de ce budget, notamment Yvon KOELSCH.

Madame CLAIREAUX : Bien entendu, nous nous associons à ces remerciements.

REGIE ESPACES VERTS - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

Le Compte Administratif 2011 du budget annexe de la régie Espaces Verts fait apparaître un excédent d'exploitation de 153 993.52 €.

Le projet de délibération n°3 a pour objet d'affecter cet excédent de la manière suivante :

AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT : 8 835.41 €
Cette réserve servirait à prendre en charge les restes à réaliser 2011 (10 994.40 €) ainsi que divers investissements dans le cadre du vote du budget supplémentaire.

REPORT EN FONCTIONNEMENT : 145 158.11 €

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions par rapport à cela ?

Monsieur BRIAND : Pourquoi conserve t'on cette somme aussi importante en report en fonctionnement ? Est-ce lié à des charges ponctuelles ?

Madame CLAIREAUX : En fait, nous n'avons pas besoin d'investir sur cette année 2012 au niveau de la régie espaces verts, c'est donc de l'argent qui va retourner à la commune.

Monsieur BRIAND : Qui va retourner à la Commune... au budget de la Commune ? C'est bien cela ?

Madame CLAIREAUX : Oui. C'est sur l'exercice 2011 et cela s'explique notamment par des prestations que l'on effectue pour des services ou organismes extérieurs, ce qui n'était pas forcément le cas avant, et cela nous apporte un petit plus.

Monsieur BRIAND : Les services extérieurs qui sont principalement ?

Madame CLAIREAUX : Cela dépend, ce peuvent être des services administratifs, des associations pour de la location de matériel. Cela dépend de la demande et des devis établis et de l'acceptation des « clients ».

DELIBERATION N° XX-2012

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil douze, le douze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix mai, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2011 - Régie ESPACES VERTS

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 153 993.52 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 8 835.41 €

Report en fonctionnement R 002 : 145 158.11 €

Déficit reporté D 002 : 0.00 €

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : Je mets ce projet de délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

PROJET DE DELIBERATION N°4

REGIE ESPACES VERTS - PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Le budget supplémentaire enregistre les reports de l'exercice précédent. Il reprend les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2011.

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2012 s'élève tant en recettes qu'en dépenses à un montant de 145 658.11 € pour la section de fonctionnement et à 23 685.40 € pour la section d'Investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – DEPENSES

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL :	26 700,00 €
Fournitures pour l'entretien des espaces verts, vêtements de travail, ...	
CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	106 267,11 €
CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT Il s'agit d'un ajustement sur les opérations non budgétaires en sections)	- 524,00 €
CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	13 215,00 €

B - RECETTES

CHAPITRE 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES	500,00 €
CHAPITRE 002 – RESULTAT REPORTE	145 158,11€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – DEPENSES

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204)	4 697,00 €
CHAPITRE 21 – IMOBILISATIONS CORPORELLES	7 994,00 €
RESTES A REALISER 2011	10 994,40 €

B – RECETTES

CHAPITRE 1068 – AFFECTATION EN RESERVE	8 835,41 €
CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 524,00 €
CHAPITRE 040 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS Amortissements des immobilisations.	13 215,00 €
SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	2 158 ,99 €

Les opérations du Budget Supplémentaire s'équilibrent en recettes et en dépenses, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2012 de la régie Espaces Verts de Saint-Pierre.

DELIBERATION N° XX-2012

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil douze, le douze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix mai, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Adoption du budget supplémentaire 2012 de la régie Espaces Verts

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007 ;

Vu le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 – Adoption du budget supplémentaire 2012 de la Régie Espaces Verts

Adopte à l'unanimité les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
011	Charges à caractère général	26 700,00 €	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	106 267,11 €	Adopté à l'unanimité
023	Virement à la section d'investissement	- 524,00 €	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	13 215,00 €	Adopté à l'unanimité
	Dépenses de l'exercice	145 658,11 €	

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
013	Atténuations de charges	500,00 €	Adopté à l'unanimité
	Recettes de l'exercice	500,00 €	
002	Résultat reporté	145 158,11 €	Adopté à l'unanimité
	Total cumulé	145 658,11 €	

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES			
20	Immobilisations incorporelles	4 697,00 €	Adopté à l'unanimité
21	Immobilisations corporelles	7 994,00 €	Adopté à l'unanimité
	Dépenses de l'exercice	12 691,00 €	
	Restes à réaliser 2011	10 994,40 €	
	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	
	Total cumulé	23 685,40 €	

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
1068	Dotations, fonds divers et réserves	8 835,41 €	Adopté à l'unanimité
021	Virement de la section de fonctionnement	- 524,00 €	Adopté à l'unanimité
040	Opérations d'ordre entre section	13 215,00 €	Adopté à l'unanimité
	Solde d'exécution positif reporté	2 158,99 €	
	Recettes de l'exercice	23 685,40 €	

Adopte dans son ensemble le budget supplémentaire 2012 de la Régie Espaces Verts qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement	23 685,40 €
- section de fonctionnement	145 658,11 €
- TOTAL	169 343,51 €

Article 2 – Confirmation des modalités de vote du budget

Confirme que la commune a décidé de voter le budget de la régie par nature en conformité avec l'instruction M14.

Article 3 – Autofinancement prévisionnel

Précise que :

- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 13 215,00 € ;
- le virement de la section de fonctionnement est diminué de 524,00 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc à 12 691,00 €.

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Je mets ce projet de délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

PROJET DE DELIBERATION N° 5

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS A MADAME LE SENATEUR-MAIRE COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES

Par la délibération n°7-2008 du 21 mars 2008, le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article [L. 2122-22](#) sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article [L. 2122-18](#). Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Le projet de délibération n° 5 a pour objet de porter à la connaissance du conseil municipal les décisions prises par Madame le Sénateur-Maire dans le cadre de cette délégation d'attributions.

DELIBERATION N° XX-2012

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mille douze, le douze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le cinq mars, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Délégation d'attributions à Madame le Maire - Compte-rendu des décisions prises

Madame Karine CLAIREAUX, Sénateur-Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°7-2008 du 21 mars 2008, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- Fourniture d'un camion équipé d'une benne à ordures ménagères – Titulaire : INDUSTRIUM SAS – Montant : 193 524 € ;

- Réfection et aménagement de la voirie urbaine – PROGRAMME 2012 – Revêtements de chaussées en enrobés et travaux annexes – Titulaire : SOCIETE SAINT PIERRAISE DE TRANSPORTS – Montant minimum : 375 000 € - Montant maximum : 1 500 000 € ;

- Décision n° 010-2012 en date du 22/05/2012 portant reprise d'une concession, et délivrance d'une nouvelle concession à M. Michel LEBARS ;

- Décision n° 011-2012 en date du 31/05/2012 accordant une concession dans le cimetière à Mme Marie GILBERT.

- Décision n° 012-2012 en date du 5/06/2012 accordant une concession dans le cimetière à M. Louis LANGLOIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE DE CE PORTER A CONNAISSANCE.

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : Puis-je considérer cette délibération comme adoptée. Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je voudrais au passage, comme Martin l'a fait tout à l'heure pour le budget eau-assainissement, remercier les gens qui ont travaillé à l'élaboration de ce Conseil municipal, à ceux qui sont là ce soir aussi, et vous souhaiter, pour ceux que l'on n'aura pas forcément l'occasion de revoir d'ici le mois de septembre, de bonnes vacances. Il est possible que nous ayons une réunion du Conseil municipal après le 14 juillet mais pour le moment ce n'est pas définitif. Je vous souhaite, au cas où, de bien profiter de cet été, de nous rejoindre pour la Fête de Saint-Pierre et le 14 Juillet, et de nous revenir en pleine forme en septembre.

Monsieur SALOMON : Madame le Maire, une petite question s'il vous plaît ? Je suppose que nous n'avons-toujours pas de réponse quant aux demandes de subventions à la Collectivité et à l'Etat ?

Madame CLAIREAUX : Les demandes de subventions qui ont été faites à la Collectivité, non, effectivement. En ce qui concerne les demandes de subventions faites à l'Etat, nous avons reçu 106 000 € au titre du contrat de développement et entre 150 et 200 000 pour la DETR. Les sommes seront affectées au bitumage, pour le reste, rien d'autre.

Monsieur SALOMON : Je posais cette question par rapport aux inquiétudes des ouvriers du secteur du BTP qui sont en très grande difficulté actuellement, et qui tardent à reprendre le travail. Je m'interrogeais par conséquent à savoir justement sur ce qu'allait pouvoir donner, même si cela n'est pas de la compétence de la Mairie, c'est celle de la Collectivité, pour les travaux du secteur du BTP.

Madame CLAIREAUX : Alors, la première bonne nouvelle, c'est déjà l'assainissement – première tranche conditionnelle – que l'on peut réaliser en autofinancement, sachant que je vais repartir en début de semaine prochaine afin de présenter une nouvelle demande auprès du Ministère de l'Outre-Mer, en évoquant justement les difficultés du secteur BTP dans l'Archipel et du manque de chantiers cette année. Nous verrons ce que cela va donner. Pour le reste, nous n'avons absolument aucune réponse aux demandes. Les difficultés sont malheureusement les mêmes un peu partout en Outre-Mer. Nous ne pouvons donc pas espérer de miracle au niveau du budget du Ministère de l'Outre-Mer. Ceci dit, nous allons tout de même « monter au créneau » puisqu'il y a des crédits supplémentaires qui avaient prévus dans le cadre de ce ministère depuis l'arrivée au gouvernement de François HOLLANDE. Nous allons donc tenter d'en récupérer une part.

Monsieur BRIAND : Est-ce que cela veut dire que si l'on n'a pas de subvention ou d'aide complémentaire, il n'y aura pas de travaux supplémentaires, ou que la Mairie n'est pas prête éventuellement à assurer un emprunt permettant la réalisation de travaux ?

Madame CLAIREAUX : Non, pas cette année. J'avais quand même été assez claire à ce sujet, déjà au moment du budget primitif. L'idée n'est pas d'avoir un emprunt en plus cette année, je le réservais pour l'année prochaine, sachant que nous avons en plus d'importants investissements à réaliser et qu'il convient de faire la part des choses et d'aller jusqu'au bout de notre logique, c'est-à-dire un désendettement le plus large possible, avant de reprendre des emprunts qui vont nous permettre de refaire une série d'investissements sur des projets comme le centre technique, et un certain nombre de projets qui coûtent fort cher. Nous allons cette année autofinancer une partie des travaux à effectuer à l'Ecole de Voile. Si nous n'obtenons pas d'autres crédits supplémentaires, il nous faudra y consacrer également une autre partie du budget l'an prochain. Nous avons pu réaliser quelques millions d'investissements sur l'année 2012 malgré tout, en autofinancement, il ne faut pas l'oublier, ce n'est pas négligeable, et ce ne sont pas forcément des travaux. Il y a également eu des achats, tels le camion de ramassage des ordures ménagères et autres, pour les besoins pour les services. C'est également de l'investissement et cela contribue à l'économie locale.

Monsieur BRIAND : Et vous avez évoqué tout à l'heure une enveloppe nouvelle du Ministère de l'Outre-Mer, c'est bien cela ?

Madame CLAIREAUX : C'est en tout cas ce qui s'est dit au moment de l'élection, que le Ministère de l'Outre-Mer serait doté d'une enveloppe complémentaire. Je vais donc aller voir si cela a été confirmé et le cas échéant si l'on peut en profiter en partie.

Madame PERRIN : Vous évoquiez du camion de ramassage des ordures ménagères, mais où en est-on du problème des déchets, de la mise en œuvre du SYGED, lequel, si ma mémoire est bonne, était présidé pendant deux ans par Stéphane ARTANO et par la suite à l'un des deux maires ?

Madame CLAIREAUX : Ca l'était pour trois ans. C'est en tout cas ce qui était prévu au niveau du Conseil d'administration. Pour le moment, le PPP qui devait être envisagé est en suspens pour disparaître vraisemblablement complètement. Ce n'était en fait pas du tout une opération intéressante, loin de là même. Il n'y a cependant pas eu de confirmation de l'annulation de ce Partenariat Public Privé, malgré les résultats...

Madame PERRIN : Il y avait un certain nombre de personnes qui revendaient les bouteilles en plastique, en verre et autres cannettes sur Terre-Neuve, ce qui a fait l'objet d'une interdiction depuis une quinzaine de jours. Même si le débit était ce qu'il était, c'était cela de moins qui terminait dans nos poubelles. La loi canadienne ne les accepte plus depuis un petit moment, ce qui veut dire qu'encore une fois, nous tournons en rond.

Madame CLAIREAUX : Je ne peux pas m'exprimer sur le sujet, c'est en fait Messieurs LEBAILLY et DISNARD qui siègent au sein du SYGED, par conséquent, je ne peux parler en leur nom aujourd'hui, mais je pense que la réflexion s'orientait beaucoup plus, dans la mesure où le PPP allait être infructueux, vers quelque chose qui reviendrait à du basique, du logique, avec une montée en puissance à hauteur de nos possibilités, localement, avec des alvéoles en mesure de recevoir les matériaux et déchets ménagers issus d'un tri, en attendant une exportation en quantité suffisante vers différents points.

Madame PERRIN : Peut-on envisager à nouveau un partenariat associatif, comme cela avait été proposé il y a quelques années ?

Madame CLAIREAUX : Là encore, je ne peux répondre au nom du SYGED, mais à mon avis, nous sommes tout de même libérés de nos compétences depuis 2009. Nous poursuivons le ramassage des ordures ménagères, bien que nous n'ayons plus à le faire. Donc envisager des partenariats, tant que nous nous trouvons dans ce cadre là... Il faut savoir ce qu'il adviendra du SYGED et à mon avis, l'idée la plus intelligente est de conserver malgré tout le syndicat mixte de gestion des déchets, et d'en faire un véritable outil. Ne serait-ce que parce que cela permet d'impliquer les trois collectivités, la CACIMA et les entreprises. Mais je n'en sais pas plus aujourd'hui.

Avez-vous d'autres questions ? Je vous remercie. La séance est levée.

Le Président,

Les membres,